

DECISION n° 05/2025

Habilitation à interroger le Registre National Automatisé des Refus de prélèvement sur une personne décédée

Vu l'article R.1232-11 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique,

Article 1

La présente décision annule et remplace la décision n°27-2023.

Article 2

Conformément à l'article suscit , les membres du personnel habilit s   interroger le registre national automatis  des refus de pr l vement sont les suivants :

- M. le Dr Romain DEWILDE, Praticien Hospitalier
- Mme le Dr B rang re EVRARD, Praticien Hospitalier
- M. le Dr Cyril GRANDJON, Praticien Hospitalier
- Mme le Dr C line ROYER, Praticien Hospitalier
- Mme Emmanuelle DUHAMEL, Cadre de Sant 
- Mme Sabine DRAMPE, Infirmi re Dipl m e d'Etat
- Mme Eve-Marie FAVERO, Infirmi re Dipl m e d'Etat
- M. Marc LASSELIN SOMME, Infirmier Dipl m e d'Etat
- Mme Sophie PAYEN, Infirmi re Dipl m e d'Etat

Article 3

La pr sente d cision sera publi e au Recueil des actes administratifs de la Pr fecture du Nord.

Fait   Maubeuge le 19 mars 2025

Le Directeur

Cyril LENNE

